

pas eu la permission de se rendre outre-mer doivent représenter plusieurs milliers d'hommes, n'est-ce pas?

M. GARNEAU: Vous avez probablement raison. Je n'ai pas de statistiques là-dessus.

M. BROOME: Pourriez-vous vous les procurer?

M. GARNEAU: M. Bowland a peut-être des chiffres.

M. BROOME: Je n'ai pas besoin de ces statistiques pour le moment. Je préférerais que les chiffres officiels fussent présentés lors d'une séance ultérieure.

M. GARNEAU: Je pense que ces chiffres embarrassent un très grand domaine monsieur Broome. Toutefois, il y aurait un pourcentage de ce nombre qui, naturellement, ne seraient pas admissibles pour d'autres raisons.

M. LALONDE: Si je comprends bien votre question, vous vous demandez combien de personnes qui n'ont fait du service qu'au Canada seraient admissibles à l'heure actuelle, aux allocations aux anciens combattants?

M. BROOME: Ce n'est pas ça. Voici où je veux en venir: certaines personnes se sont enrôlées et ont servi au Canada uniquement parce qu'elles ont été cantonnées ici et que c'est là tout ce qu'on leur a permis de faire?

M. LALONDE: Voulez-vous parler des deux guerres?

M. BROOME: Oui.

M. LALONDE: Je comprends, alors.

M. BROOME: Les volontaires servent là où on leur dit de servir. Les allocations aux anciens combattants sont en quelque sorte des primes versées aux personnes qui ont fait du service outre-mer. Je désire savoir quel serait l'effet de ce privilège si le même privilège était appliqué à un soldat qui aurait eu la chance de ne pas servir outre-mer?

M. GARNEAU: C'est pourquoi je n'ai pas répondu à votre question, monsieur Broome. J'essayais de savoir si nous avions ou non ce genre de statistiques.

Nous ne pourrions prendre qu'un nombre d'anciens combattants qui ont fait du service au Canada durant la Première et la Seconde Guerres mondiales.

M. BROOME: Ceux qui étaient admissibles au service outre-mer?

M. GARNEAU: Ils étaient tous admissibles au service outre-mer.

M. BROOME: N'est-ce pas qu'il y a eu certaines catégories qui n'ont pas fait de service outre-mer?

M. GARNEAU: Il nous faudrait en calculer le nombre, combien auraient plus de 60 ans et combien cela coûterait. Vous comprendrez que nous ne puissions pas choisir une proportion dans ce groupe et dire que les uns seraient admissibles tandis que les autres ne le seraient pas.

M. BROOME: Mais vous avez une certaine proportion relativement au nombre "X" de soldats qui ont fait du service outre-mer, et alors ce même pourcentage du nombre "X" de soldats représenterait le même nombre de soldats, à cet égard, et vous pourriez supposer que c'était le même pourcentage?

M. GARNEAU: Il faudra vous donner la réponse à cette question, monsieur Broome, lors de la prochaine séance.

M. BEECH: Monsieur le président, je suppose que plusieurs autres